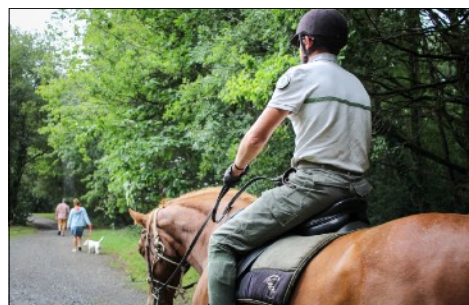


# Présentation du Dispositif éco-garde en **Ille-et-vilaine**



## Nous contacter:

07-82-93-48-33  
ecogarde.35@gmail.com  
www.ecogarde.fr



**Organisme à but non lucratif.**

Hôtel de Montfort Communauté  
4, rue du tribunal  
35160 Montfort-sur-meu

Le dispositif éco-garde en Ille-et-vilaine est un organisme à but non lucratif qui est investi d'une véritable mission de service public. Il cherche à améliorer concrètement la protection du patrimoine naturel grâce à des actions de surveillance, de valorisation, de sensibilisation, de médiation, et de prévention auprès des usagers de la nature. Partenaire des collectivités et des acteurs historiques, un tel dispositif repose sur une brigade dite généraliste: les éco-gardes sont agréés par le préfet et assermentés par le procureur de la république. Ces derniers, en intervenant sur le territoire des divers partenaires, sont de véritables agents de proximité. Par un travail de terrain assumé, l'objectif ici est donc de parvenir à une gestion saine et durable de notre environnement et de nos espaces naturels.



L'utilité et les services (écologiques, économiques, et sociaux) rendus par les espaces naturels ne sont plus à démontrer. Parfois victimes de leur succès, ils sont aussi très convoités et exposés à diverses menaces. Afin de mieux les protéger, le dispositif éco-garde en Ille-et-vilaine se propose donc, dans une démarche ferme mais avant tout pédagogique, de prendre en charge leur surveillance.

Notre présence de proximité est rassurante et appréciée. Il est toutefois important de rappeler que les missions des éco-gardes n'interfèrent en aucun cas avec celles des différents acteurs de l'environnement. En effet, ils agissent avant tout comme un catalyseur et un soutien aux acteurs historiques (ONEMA, ONCFS, ONF, FDC, etc...). En relayant l'information, ils aident par leurs observations les services de l'état à agir dans un esprit de complémentarité. Cette volonté de collaboration est essentielle car, face à la diversité des menaces qui pèsent sur les espaces naturels, seule une réponse collective et coordonnée est à recommander.

## Les missions:

### • Protection de l'environnement:

- ~ Protection de la flore et de la faune sauvage: rappel de la réglementation, application du code l'environnement, prévention et sensibilisation des usagers, lutte contre le braconnage et les conduites à risque (circulation de véhicules motorisés, pollution de cours d'eau, piétinement de zones sensibles, brûlage de déchets, allumage de feu, cueillette, etc...).
- ~ Veille écologique permanente et rôle d'alerte: suivi des milieux, des espèces remarquables et invasives, expertise naturaliste, participation à la recherche scientifique, inventaires faunistiques et floristiques, et repérage des sites dégradés et/ou pollués.
- ~ Protection du domaine public routier: surveillance des parkings, ramassage d'animaux morts, lutte contre les dégradations (sur le mobilier, les chemins, les plantations), les incivilités (tags, dépôts de déchet), les vols de matériel, de mobilier), et la divagation d'animaux.



Un précédent en France: le dispositif éco-garde des Yvelines. Basé dans la plaine de Versailles, il a été créé en 2008 et il est actuellement composé d'une dizaine d'éco-gardes. Il s'appuie sur un fonctionnement associatif et un réseau de sympathisants pour remplir ses différentes missions. Aujourd'hui, ce dispositif éco-garde a fait ses preuves et il s'impose comme un acteur incontournable pour les différents gestionnaires. En effet, pour ne citer qu'eux, les Parcs Naturels Régionaux du Verdon, de Scarpe-Escaut, des ballons des Vosges, et les Parcs Naturels de Port-cros, des Cévennes, du Mercantour, et de la Réunion, s'appuient sur une équipe d'éco-gardes afin de relayer leurs politiques sur le terrain

## • Accueil du public et éducation à l'environnement:

- ~ Pédagogie et intervention auprès des scolaires et du grand public: visites guidées, présentation du métier d'éco-garde, animations et réalisations d'activités (plantation de haies, pose et construction de refuges, etc...).
- ~ Organisation et participation à des événements en faveur de la protection et de la découverte du patrimoine naturel: opération de nettoyage, visites guidées, festivals, fêtes de la nature.
- ~ Elaboration d'outils nécessaires à la sensibilisation des usagers: brochures, panneaux, chartes de bonnes conduites, animation d'un site internet. Assistance aux usagers: recherche et prise en charge des personnes égarées, rôle d'information et de conseil.
- ~ Encadrement de manifestations sportives.
- ~ Résorber les conflits d'usages et médiation environnementale: intervention auprès des parties, pacification des relations, conciliation et arbitrage.

## • Interventions sur le patrimoine naturel:

- ~ Mise en place et/ou suivi d'opérations de génie écologique à la demande des habitants ou des collectivités: conseils techniques et juridiques, soutien, encadrement et élaboration des projets (plantation de haies, création de mares pédagogiques, aménagement paysager, état sanitaire), diagnostics.
- ~ Suivi du balisage et des itinéraires de randonnée.
- ~ Balisage et mise en défens des zones dangereuses.
- ~ Entretien, réhabilitation et nettoyage des chemins et espaces naturels: ramassage des déchets, signalement des embâcles et perturbations diverses.
- ~ Pose de matériel rural: bancs, panneaux, signalétique, poteaux, clôtures, barrières, etc...
- ~ Mise en place de panneaux à caractère informatif.
- ~ Régulation des espèces: prédateurs et déprédateurs



Si la protection, l'accueil du public et l'aménagement du territoire demeurent parmi les missions prioritaires, l'objectif de notre organisme reste la communication et l'échange d'informations avec l'ensemble des utilisateurs de la nature. En veillant à la préservation de la faune et de la flore, les éco-gardes cherchent à maintenir l'équilibre, parfois précaire, entre l'Homme et la nature. Leur véritable force est d'agir au quotidien et d'ainsi participer au renforcement du lien social entre les différents acteurs de l'environnement, les collectivités, et les usagers. Adhérer à notre organisme permet aussi d'envoyer un signal fort aux usagers: celui d'un acteur soucieux et respectueux de l'environnement. En effet, une telle démarche vient assoir et confirmer la sensibilité des partenaires vis-à-vis de nos espaces naturels.

## Le fonctionnement:

### • L'adhésion:

Il est nécessaire d'adhérer à notre organisme, et d'être à jour de sa cotisation, pour pouvoir participer à nos activités (membre actif: remplir le bulletin d'adhésion) ou solliciter nos services (membre adhérent: remplir le bulletin d'adhésion et la convention). Pour les membres adhérents désireux d'améliorer la protection de l'environnement sur leur territoire, une prestation (sur devis) peut ensuite être mise en place. Notre organisme mettra alors à disposition une brigade d'éco-gardes qui aura la charge d'assumer les différentes missions de protection.

### • L'organisation:

Les éco-gardes, qui s'appuient sur un réseau de bénévoles et de stagiaires, se chargent de mettre en place les actions et patrouilles nécessaires. Ces dernières, effectuées seul ou en binôme, sont réalisées à pied, en VTT ou à cheval (avec un capital sympathie incontestable). Selon les attentes des partenaires, elles peuvent être accomplies en semaine, les week-ends et les jours fériés.

## Une équipe compétente:

Les salariés de notre organisme possèdent une excellente aptitude à travailler en extérieur, une connaissance certaine des milieux naturels, ainsi qu'une grande autonomie et une capacité à prendre des décisions en toutes situations. Ils possèdent aussi une expérience de plus de 10 ans dans le domaine, ce qui assure certaines qualités relationnelles essentielles à ce métier. En plus d'un bon niveau en équitation, ils sont par ailleurs titulaires:

- des modules de reconnaissances techniques: module 1, 2, 3, 4, et 5. Ils reconnaissent respectivement les aptitudes d'un garde particulier de la police judiciaire, de la police de la chasse, de la police de la pêche, de la police des bois et forêt, et de la police de la conservation du domaine public routier.
- d'un BTSA Gestion et Protection de la Nature: animation nature et gestion des espaces naturels. Connaissances scientifique (biologie, écologie, botanique, sylviculture, cynégétique, et aquaculture), juridiques (protection de l'environnement, prévention, sensibilisation et conseils), et techniques (mise en place d'opérations de génie écologique, rédaction de plans de gestion).
- du BAFA: animation d'un public, éducation à l'environnement, conduites d'activités de sensibilisation.